

2022 - PRINCIPES DE GESTION DU PARC CONCURRENT



- Annexe au règlement particulier de l'épreuve
- Rappel des Articles 6.7 de la réglementation générale Rallycross 2022.
- Règlement particulier de l'épreuve – Annexe sur la Gestion du parc Concurrents.
- Amendes Organisateur : une caution de 500 € par pilote (Chèque, espèces, CB) devra être remise lors des Vérifications Administratives. Celle-ci sera restituée 1 heure après la fin du meeting dimanche, amende organisateur éventuelle déduite.

**CONVIVIALITE, SECURITE
et BONNE ORGANISATION
sont nos Objectifs.**

Responsables du Parc et la Sécurité

André BOSSY, Chef du Parc Concurrent abossy@rallycrossloheac.net

Antoine BURON responsable de la sécurité de l'épreuve aburon@rallycrossloheac.net

Principe d'affectation des Espaces :

- 1 rectangle est affecté selon la structure et le nombre de voitures. La façade est dictée par les besoins Course et la Présentation du Paddock.
- Le "remplissage" de ce rectangle est libre.
- En plus, vous aurez, par voiture supplémentaire, 1 Camping Pilote (au P9) et 2 Parkings Pilote (au P8)
- Une zone pour vos réceptifs est prévue au camping pilote – nous faire la demande

		Règlement FFSA	Pénalités FFSA	Amendes Organisat.
EMPLACEMENTS				
Plan détaillé	Espace attribué en rapport avec sa demande et selon les surfaces disponibles dans le paddock. <i>S'il ne respecte pas cet emplacement, il pourra être disqualifié de l'épreuve.</i> Zone libre de 1 mètre de largeur sera obligatoirement prévue entre chaque espace.	6.7		500 €
Couloir circulation	Stationnement de tout véhicule est interdit. (voitures appartenant aux pilotes ou à leur équipe). - 1ère infraction : avertissement et déplacement du véhicule - 2ème infraction : 220 € et enlèvement aux frais du propriétaire	6.7	220 €	
Stationnement Remorques	Zone réservée			220 €
Stationnement Camping-Car	Emplacement et Camping Pilote P9 à proximité immédiate du Paddock			220 €
Stationnement Voitures	Interdit en dehors des emplacements alloués - 2 places en Parking P8 par voiture engagée			220 €
Entrée temporaire dans le Parc pour décharger du matériel	Une caution de 500€ par chèque sera demandée au chauffeur pour une durée de 30 mn			
SECURITE				
Extincteurs	1 par structure + 1 par Voiture 6 kg type ABC - <i>Disqualification si non conforme</i>	6.7	220 €	
Coffret Elec. / Rallonge électrique	Raccordement sur Coffret de distribution minimum 16A mono 3,5 kw	6.7	220 €	
	Minimum 2,5 mm carré 16 ampères - <i>Sanction possible par le Collège Commissaires Sportifs</i>			
Remplissage Essence	Remplissage des Réservoirs avec une pompe à main ou électrique - Entonnoir interdit			500 €
Quad et motos et Trotinette électrique	Interdit			220 €
Barbecue	Ceux à charbon de bois sont interdits sur les paddock en herbe – gaz autorisé			220 €
ENVIRONNEMENT				
Bâche à Huile	Dimension 5 x 4 m	6.7	220 €	
Produits Polluants	Devront être emmenés par le concurrent	6.7	220 €	
Tri sélectif	Des bacs seront mis à disposition	6.7	220 €	
Pneus usagés	Devront être remis au Distributeur de Pneus	6.7	220 €	
Lavage	Interdit en dehors des zones prévues à cet effet	6.7	220 €	